



## COMPTE-RENDU DE L'AUDIO CONFÉRENCE DU 5 NOVEMBRE 2020

Avec le retour du Covid, nous retrouvons donc les audio conférences hebdomadaires jusqu'à un retour à une situation moins dégradée...

La première du reconfinement a essentiellement tourné autour du télétravail et de ses modalités. C'est également l'occasion de faire un point sur la situation sanitaire et les directives qui sont amenées à changer très régulièrement.

A la date de l'audio conférence, 17 collègues du département étaient testés positifs et 25 étaient en situation de "cas contact".

Concernant le mode de fonctionnement des services, à la différence du premier confinement, le PCA ne trouve pas à s'appliquer et l'intégralité des missions est maintenue, le souhait de la centrale étant de s'appuyer sur le télétravail pour éviter les flux trop important d'agents dans les services. Les points abordés ont été les suivants :

- \* Objectif de 40 % de télétravailleurs avec une quotité de 5j/semaine (3j minimum) partout où cela est possible compte tenu des obligations et organisations de services,
- \* Aucune fermeture de caisse, d'accueil ou de service SPL n'est envisagée vu que 60 % des agents vont rester en présentiel,
- \* Il n'y aura pas de réinjection des heures éventuellement non faites dans la mesure où toutes les missions doivent être assurées,
- \* Les agents pourront décaler leurs heures d'arrivée et de départ pour éviter les heures de pointes dans les transports en commun. Les régularisations se feront via SIRHIUS par les agents et les chefs de services, le service local des RH ne prendra pas la main,
- \* Les nomades (vérificateurs,...) doivent être en télétravail autant que possible sauf lorsque la poursuite de leurs missions l'empêche (déplacement à l'extérieur ou au bureau pour envoi et réception du courrier),
- \* Après un léger cafouillage de départ, il est acté que les restaurants administratifs resteront ouverts.

En complément, le directeur a rappelé l'importance du rôle des chefs de service et est assez mécontent de la mise en place du dispositif télétravail actuel :

- \* Il est demandé un recensement quotidien des télétravailleurs,
- \* Au 4 novembre, seuls 43 % des possesseurs de PC étaient en télétravail,
- \* La DDFiP disposera à terme d'environ 250/300 PC, à ce jour on dénombre 125 télétravailleurs,
- \* Toutefois, il est nécessaire de garder une certaine souplesse, notamment pour permettre aux agents de « passer » au bureau imprimer ou chercher des documents.

Ces éléments ont été rappelés aux chefs de service lors d'une audioconférence le 4 novembre.

En point divers, le directeur nous a informé de l'envoi d'un mail à 6 millions d'entreprises concernant le plan d'aide et de soutien à l'économie qui précisait qu'il fallait contacter son SIE, mettant de facto ces services en ligne de front.

La prochaine audioconférence aura lieu le 17 novembre, la semaine prochaine étant chargée puisqu'en plus d'un jour férié, un CTL se tiendra le 10 et un CHSCT le 13.